

ARRETE n° 22-038
Portant nomination du Principal Representative de l'UTT

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

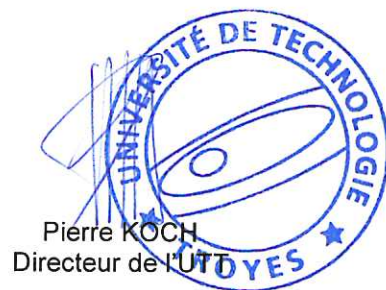
Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

ARRETE

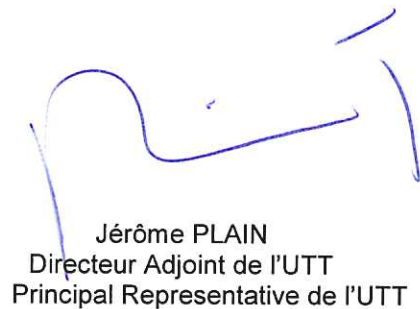
Article unique :

Monsieur Jérôme Plain est nommé, en outre de sa fonction de Directeur Adjoint de l'UTT, Principal Representative de l'UTT à compter du 3 janvier 2022, pour une durée de quatre ans, renouvelable, soit jusqu'au 2 janvier 2026.

Fait à Troyes, le 24 janvier 2022



Pierre KOCH
Directeur de l'UTT



Jérôme PLAIN
Directeur Adjoint de l'UTT
Principal Representative de l'UTT

Original : Service des Affaires Juridiques
Copies : Intéressé
Direction des Ressources Humaines
Direction EUT+
Diffusion générale : www.utt.fr